

Communiqué de presse

Marseille, le 27 avril 2022

Publication du rapport définitif de l'ANSM suite à son inspection IHU - AP-HM : Réaction de l'AP-HM

L'AP-HM a pris connaissance des rapports finaux de l'ANSM et de leurs recommandations rendus publics aujourd'hui sur le site de l'ANSM.

Elle met en œuvre l'ensemble des recommandations à effet immédiat notamment :

- la suspension de toutes les recherches réalisées sans sollicitation d'un avis d'un comité de protection des personnes
- la mise en conformité avec la réglementation des RIPH (recherche impliquant la personne humaine) par des actions correctives et préventives
- la mise en œuvre d'un plan d'action proposé par l'AP-HM visant à mettre en conformité l'organisation de la recherche pour les patients du pôle des maladies infectieuses.

L'AP-HM se tient à disposition de l'ANSM et de la justice pour toutes les enquêtes ultérieures et rappelle qu'une mission d'inspection IGAS et IGESR est toujours en cours. Les suites à donner à ce rapport seront menées en lien avec le pôle des maladies infectieuses.

Elle souhaite renouveler son soutien et sa confiance aux professionnels du pôle des maladies infectieuses fortement mobilisés pour la prise en charge des malades depuis le début de la crise sanitaire.

Contact presse :

Caroline PERAGUT

04 91 38 20 22

caroline.peragut@ap-hm.fr